

NOS CERTIFICATIONS CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

N° de fiche du répertoire spécifique : RS715

Objectifs et contexte de la certification :

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Compétences attestées :

Les compétences du sauveteur secouriste du travail se déclinent en 2 grands domaines de compétences :

- Domaine de compétences 1 : être capable d'intervenir face à une situation d'accident.
- Domaine de compétences 2 : être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise.

Modalités d'évaluation :

La formation de SST comporte des évaluations formatives réalisées tout au long de la formation et une certification finale.

La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur.

Validation de la certification ou de l'habilitation :

Niveau de maîtrise des compétences : Niveau 1

Durée de validité en années : 2 ans

Modalités de renouvellement : Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) (précédemment intitulé « recyclage ») tous les 24 mois.

Possibilité de validation partielle : Non

Equivalences :

Aucune

Passerelles :

Pas de lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitation.

Suite de parcours ou débouchés :

La certification est valable 24 mois de date à date.

Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié en entreprise.

Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

Indicateurs de résultats Control^C 2020 :

Taux de réussite à la certification : 100 %

Taux de satisfaction (équipements, formateurs, contenu) : 100%

Pour plus d'informations:

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/715/>